



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 945-10-2018, 1031-07-2018, 1057-02-2018 ET 1021-02-2018

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance extraordinaire du 23 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 945-10-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945 2008 TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-07-2018 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017 RELATIF AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA VILLE DE BROMONT;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1021-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1021-2015 RELATIF AUX PONCEAUX ET FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h45 à 12 h.

Bromont, ce 27^e jour de juillet 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques